

Des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :
Conditions d'éligibilité et instruction
de votre demande :

Pascale GUÉRIN

pascale.guerin@ville-granville.fr

02.33.91.30.16



Achetez un VÉLO, on vous aide!

TOUT TYPE
DE VÉLOS

Jusqu'à

800€ D'AIDE

(Incluant
l'aide de l'Etat)



www.ville-granville.fr

Renseignez-vous !

Hôtel de Ville, L'Agora, CCAS

www.ville-granville.fr

UN SERVICE DE LA VILLE

GRANVILLE
NORMANDIE

Et si on changeait nos habitudes de déplacement ?

Vélo cargo, vélo électrique, vélo traditionnel, neuf ou d'occasion, la ville vous accompagne dans vos projets d'achat de vélo !

Pour vos trajets domicile-travail, pour le sport, la santé ou pour vos sorties du dimanche, jusqu'à 800€ de remboursés, selon vos ressources."



Liste des abris à vélos (à venir prochainement)

Fontaine Bedeau Esplanade	FJT du Roc place d'Armes Haute Ville
Place Albert Godal	Place Pierre Sémard Gare
Parking Poste Cours Jonville	École de Musique Rte de Vaudroulin
Agora FJT Rue St-Nicolas	La Morandière Rue des Lycées
Cité des Sports Bld des Amériques	Ancienne École Curie Rue St-Nicolas

Besoin d'un coup de pouce financier pour acquérir votre nouveau vélo ?

C'est tout l'objet du dispositif mis en place par la Ville de Granville.

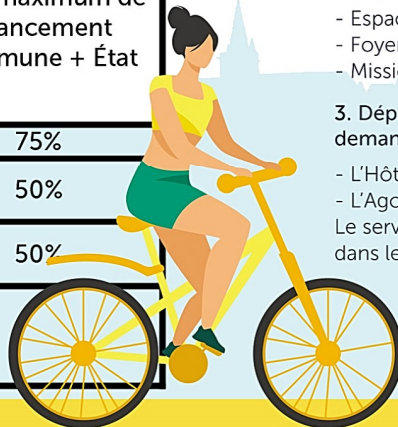
Une aide financière est en effet accordée aux résidents granvillais de 18 ans et plus ainsi qu'aux apprentis (mineurs) pour l'achat, depuis le 1^{er} janvier 2022, d'un vélo de tout type.

Cette aide est cumulable, pour les vélos à assistance électrique, avec celle proposée par l'Etat, d'un montant de 200€ maximum, dans le cadre du dispositif « Bonus vélo »
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

Quel est montant de l'aide financière attribuée par la Ville de Granville ?

Tout dépend du niveau de votre revenu annuel de référence par part.
 Le tableau ci-après précise les montants accordés :

RFR* annuel / part	Montant plafond de l'aide de la Commune		Taux maximum de financement Commune + État
	VAE / Vélo-cargo AE	Autres vélos sans AE	
Jusque 13 488 €	600 €	150 €	75%
Egal à 13 489 € et jusqu'à 20 230 €	250 €	100 €	50%
Egal à 20 231 € et jusqu'à 26 972 €	100 €	100 €	50%
Egal ou supérieur à 26 973 €	Inéligible		



Concrètement :

(exemples à titre indicatif, sous réserve des éléments pris en compte pour la déclaration des revenus)

- ✳️ **Vous êtes marié(e) avec deux enfants.** Vos revenus mensuels cumulés s'élèvent à 5 000€ nets par mois. Vous décidez d'acheter un Vélo à Assistance Electrique (VAE) d'une valeur de 1 300€. Au total, vous pouvez percevoir 250€ de la commune.
- ✳️ **Vous élevez seul(e) votre enfant (parent isolé).** Vous gagnez moins de 1 850€ nets par mois et vous souhaitez acheter un VAE d'une valeur de 1 300€ TTC. Vous pouvez bénéficier de l'aide de 800€ au total (600€ de la ville et 200€ de l'Etat).
- ✳️ **Vous êtes séparé(e) et avez deux enfants en garde alternée.** Chacun d'entre vous gagne moins de 1 850€ nets par mois. Chaque parent peut percevoir 800€ d'aide au total pour l'achat d'un VAE (600€ de la Ville et 200€ de l'Etat) d'une valeur de 1 300€ TTC (ou 150€ pour l'achat d'un vélo classique).
- ✳️ **Vous êtes retraité(e).** Vos revenus s'élèvent à 1 200€ nets par mois. Vous pouvez bénéficier d'une aide de 750€ (550€ de la commune et 200€ de l'Etat) pour l'achat d'un VAE d'une valeur de 1 000€ (ou 150€ pour l'achat d'un vélo classique).

Comment bénéficier de l'aide ?

1. Vérifiez si vous êtes éligible à l'aide, c'est le cas si :

- Vous résidez à Granville à titre principal,
- Vous êtes majeur(e) ou mineur(e) en apprentissage,
- Votre revenu fiscal de référence (mentionné dans votre déclaration de revenu), par part, est inférieur à 26 973€,
- Vous n'avez jamais bénéficié de la subvention proposée par la Ville de Granville à l'achat d'un vélo ou d'un vélo cargo qu'il dispose d'assistance électrique ou non dans les 10 ans précédent votre demande.

2. Procurez-vous le formulaire de demande d'aide communale à l'achat vélo :

- En vous connectant au site www.ville-granville.fr > rubrique Vivre au quotidien > Se déplacer > à vélo, à pied
- En vous rendant aux accueils de la Ville de Granville :
 - Hôtel de Ville
 - L'Agora
 - CCAS
 - Espace Jeunes
 - Foyer des jeunes travailleurs
 - Mission Locale

3. Déposez le formulaire dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives demandées au service accueil de :

- L'Hôtel de Ville
- L'Agora

Le service des finances se chargera d'instruire votre demande dans les meilleurs délais.